

# Non au fichage des syndicalistes

*La mission des syndicalistes est la défense des intérêts individuels et collectifs des salariés. Cet engagement est confronté à la violence des mesures de délocalisations, de fermetures d'entreprises, de plans dits « sociaux », de privatisations, de licenciements, de promesses non tenues, d'attaques contre les retraites, toutes ces décisions qui plongent des milliers de salariés dans la détresse.*

C'est une violence inouïe qui brise des vies, ruine l'économie de régions entières et casse des acquis sociaux. Les conséquences dramatiques pour les salariés les poussent, faute d'être entendus, à des actions de plus en plus déterminées, des grèves, des manifestations de masse, des occupations...

Les syndicalistes, assumant les responsabilités confiées par les salariés, sont en première ligne des actions. Les pouvoirs publics ne s'y trompent pas et tentent, à travers eux, de briser toute résistance.

Plusieurs d'entre eux ont été condamnés à des amendes et de la prison suite à des actions dans le cadre de leur fonction syndicale. Ils ont été condamnés pour s'être opposés à la politique de casse de leur entreprise. Ces condamnations injustes ne suffisent pas au gouvernement qui aujourd'hui permet le fichage des syndicalistes au même titre que de dangereux délinquants

En effet le fichage génétique par le prélèvement d'ADN mis en place en 1998 afin de lutter contre les crimes sexuels a été élargi en 2001 et 2003 à la plupart des infractions prévues au code pénal. Sont ainsi fichés des auteurs de crime, de viols, de trafics de drogue,... et des militants syndicaux.

La CGT ne s'était pas trompée en dénonçant les dangers de cette dérive sécuritaire qui permet le fichage de militants politiques, associatifs et syndicaux de même que des personnes simplement soupçonnées de délit.

Des syndicalistes refusent d'être assimilés à des criminels et ont décidé de ne pas se soumettre au prélèvement d'ADN mais ce simple refus est considéré comme un délit punissable jusqu'à 15 000 € d'amendes et 12 mois de prison.

Deux d'entre eux sont appelés à comparaître prochainement devant le tribunal correctionnel :

- Philippe Galano le 17 mars à Perpignan - rassemblement à 12 h devant le palais des congrès ;
- Xavier Mathieu le 3 mai à Compiègne - rassemblement à 8 h 30 devant le Tribunal de Compiègne.

C'est absurde et dangereux, absurde car ils ne représentent aucun risque pour la société, dangereux car c'est considérer les mobilisations sociales comme des délits. Le fichage des syndicalistes vise à instaurer un contrôle politique de l'action collective. En cette période de crise économique, de casse des acquis sociaux et de montée des inégalités le gouvernement tente ainsi d'intimider les salariés susceptibles de se mobiliser.

La CGT demande la relaxe pour Philippe Galano et Xavier Mathieu elle appelle à soutenir les actions de solidarités déjà engagées et demande le retrait du fichage ADN pour les salariés condamnés dans le cadre d'une action syndicale.

**Confédération Générale du Travail**

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 48 18 80 00

Montreuil, 28 février 2011 - Ne pas jeter sur la voie publique - [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)